

Quel avenir pour Cassinomagus? Conseil Général de la Charente sortant et Conseil Départemental entrant : pourquoi la vision de l'intérêt général des uns et autres est-elle aussi divergente?



LE CONTEXTE : Sur la commune de Chassenon, en Charente Limousine, s'élèvent les vestiges de thermes gallo-romains, site classé monument historique. Au cœur d'un parc archéologique de 25 hectares, d'imposants monuments laissent imaginer l'importance de l'antique agglomération de CASSINOMAGUS à laquelle ils étaient rattachés. Les proportions exceptionnelles des monuments mis au jour (thermes, temple, édifice de spectacles, aqueduc) témoignent de l'importance de cette agglomération. Fouillés depuis plus de 150 ans, les vestiges continuent de révéler leurs secrets.

L'association des Amis de Chassenon fut fondée en 1958 pour diriger les fouilles et faire sortir de terre les thermes gallo-romains et les amener, en terme de structures à ce qu'ils sont aujourd'hui.

Le Conseil Général de la Charente est devenu propriétaire du site en 1984, la gestion étant toujours assurée par l'association, cependant, en 2009, le Conseil Général décida la création d'un établissement public et ce fut l'ouverture de Cassinomagus Parc Archéologique.

Dans son rapport de 2014, la Cour des comptes épingle le manque d'innovation de Charente Tourisme. Elle regrette le faible investissement, quand la Vienne caracole, entre Futuroscope, village flottant et bientôt Center Parcs. Le schéma départemental du tourisme «paraît peu novateur» et «ne comporte pas d'actions importantes en terme d'investissement». Sans relever de graves anomalies, ce rapport pointe un immobilisme terrible, dans une région où la Charente-Maritime profite de sa situation exceptionnelle tandis que la Vienne continue de faire des miracles.

LE PROJET DU PRESIDENT BOUTANT (PS) : Le Conseil Départemental de la Charente, a engagé, fin 2014, la seconde tranche d'un programme de travaux de conservation et de mise en valeur des vestiges des thermes afin d'assurer la protection du monument et l'accessibilité au plus grand nombre. Cela concerne la construction de 10 000 m² de toiture de type Velum au-dessus des thermes et la réalisation d'une grande passerelle reliant le pavillon d'accueil à l'édifice thermal.

Au terme de la pose de la toiture, un parcours scénographique de visite sur trois niveaux doit être aménagé et permettre, au travers de maquettes, décors, dioramas, fac-similés, croquis, illustrations... d'expliquer le sens social, thérapeutique et culturel du lieu.

Un chantier d'environ deux ans et demi , qui implique la fermeture des thermes à la visite du public jusqu'au premier trimestre 2017. Cout des travaux : 10 millions d'€.

FRANCOIS BONNEAU nouveau PRESIDENT (Divers Droite) : A peine une semaine après son élection à la présidence du Conseil Départemental, François Bonneau vient d'annoncer que le Département mettait un terme aux travaux de réhabilitation des Thermes de Chassenon, **constituant ainsi une économie espérée de 7 millions d'€.**

QUE FAUT-IL EN PENSER? Outre toute polémique politicienne et sachant que le Comité ne possède aucune compétence technique sur l'appréciation des dossiers et les décisions prises ou à prendre. Histoire de bon sens tout simplement.

Le projet de la gauche n'était-il pas peut-être surdimensionné? Mais la décision prise par

la droite est-elle la meilleure?

Au carrefour des 3 régions Poitou-Charentes, Limousin et Aquitaine qui vont n'en constituer plus qu'une et alors que la Charente manque d'ambitions en matière de développement touristique , n'y a-t-il pas là matière à la constitution d'un pôle de développement touristique autour de Cassinomagus, le cratère français de la météorite et le tourisme vert?